

Les documents légaux

En vertu du **Code du Travail** et de la **Loi sur la lutte contre le travail dissimulé**, Bpifrance (donneur d'ordre) doit **collecter** auprès de ses fournisseurs un ensemble de documents et les **vérifier**. Il s'agit des obligations de **vigilance** et des obligations de **diligence** (articles L.8222-1 et D.8222-5 du Code du travail). Les obligations s'appliquent à tout les contrats conclus d'un **montant au moins égal à 5 000 euros HT**.

OBLIGATIONS DE VIGILANCE

Au moment de la conclusion du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat pour certains documents, Bpifrance, le donneur d'ordre, demande à ses fournisseurs de lui délivrer via la plateforme [e-attestation](#) :

- Un justificatif d'**immatriculation** en France (attestation RCS) de votre société
- Une **attestation** des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale dite « **attestation de vigilance** » émanant de l'Urssaf
- Une Assurance RC Pro ou RC Civile

En complément de ces 3 documents, le code du travail impose également la collecte de la **liste nominative des travailleurs étrangers hors CE** employés par l'entreprise, **uniquement ceux qui travailleront dans le cadre du contrat conclu avec Bpifrance**, ou à défaut une attestation de non-emploi de salariés étrangers hors CE.

Des **documents spécifiques et complémentaires** pourront être demandés au cas par cas par e-mail.

OBLIGATIONS DE DILIGENCE

Bpifrance est également tenu de s'assurer, auprès de l'Urssaf de l'authenticité de l'attestation de vigilance qui lui a été remise.

Bpifrance, informé de tout manquement de son fournisseur, sera tenu de faire cesser, sans délai, cette situation, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une situation irrégulière non rectifiée peut entraîner la cessation d'une relation contractuelle.

Bpifrance, aussi bien en interne que par des organismes externes, effectue des contrôles de conformité fréquents.

Dans ce cadre, Bpifrance est responsable civilement et pénalement de la collecte et du contrôle de la documentation réglementaire applicable en matière de lutte contre le travail dissimulé.

E-ATTESTATION

Afin d'intégrer vos documents légaux et réglementaires, il vous est nécessaire de vous connecter au site [e-attestation](#) (plateforme gratuite, sécurisée et réutilisable par vos autres donneurs d'ordres) et d'y charger vos documents. Le statut des documents redescend automatiquement dans notre plateforme fournisseurs.